



## Règlement du vide-grenier du Dimanche 25 Mai 2025

**Article 1** : L'amicale Laïque de l'Huisserie organise une vente au déballage, le dimanche 25 mai 2025, dans le centre de l'Huisserie, place du Maine.

**Article 2** : Cette vente est réservée aux particuliers et n'est pas ouverte aux professionnels.

**Article 3** : L'exposant s'engage à vendre exclusivement des objets personnels, usagés et à n'avoir participé à plus de deux manifestations de même nature dans l'année civile en cours (article L310-2 du code du commerce).

**Article 4** : Les objets exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres.

**Article 5** : L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes à la règle (vente d'animaux, armes, nourritures, copies illicites...).

**Article 6** : Toute remise en état du sol, devenue nécessaire suite à une détérioration constatée sur l'espace d'un exposant après la manifestation sera à la charge de celui-ci. Les articles non vendus ne pourront être laissés sur place. L'exposant s'engage à ranger son emplacement et à le laisser dans l'état initial.

**Article 7** : Après l'installation, toute circulation et stationnement de véhicule sont interdits sur le site du vide grenier et en particulier sur les emplacements destinés à la vente au déballage.

**Article 8** : En cas d'intempéries qui entraîneraient l'annulation de la manifestation, aucun remboursement ne pourra être exigé.

**Article 9** : En cas de non-respect du présent règlement, les organisateurs pourront exclure l'exposant de la manifestation.

**Amicale Laïque du Groupe scolaire Public de l'Huisserie  
Ecole Publique – rue des Camélias – 53970 L'HUISSERIE  
Contact : lamicalien53970@gmail.com – www.lamicalien.fr**

**Contact VIDE-GRENIER : videgrenier@lamicalien.fr**